

Restitutions de l'Atelier N°5 « Partage des données »

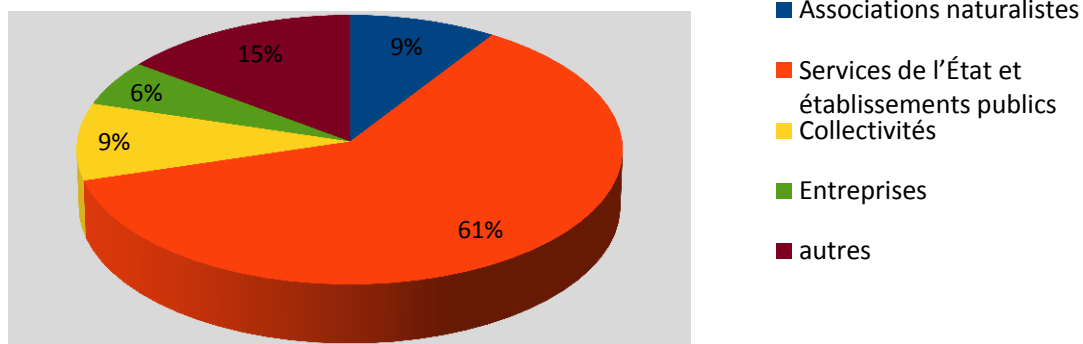
Titre : Comment intégrer les nouvelles législations dans les pratiques des acteurs de la connaissance ?

Animateurs : Olivier DISSARD – chargé de mission au CGDD & David HAPPE – chargé de mission DREAL Auvergne- Rhône- Alpes

Rapporteur: Jérôme MILLET - AFB

Cadre général

Les participants à l'atelier provenaient principalement des services de l'Etat et des établissements publics. Toutefois, les échanges ont été riches et fructueux.



Les questions suivantes ont guidé les échanges :

- Comment les organismes détenteurs de données appréhendent-ils le nouveau cadre juridique ?
- Celui-ci va-t-il modifier leurs pratiques, notamment leur modèle économique ?
- Quel accompagnement attendent-ils ?

Les constats

Les échanges ont porté sur le **nouveau protocole du SINP**. Celui-ci introduit que toute donnée qui intègre le SINP devient publique. Or de nombreuses données naturalistes sont collectées par des bénévoles et associations naturalistes. Ces données sont d'origine privée et sont mises à disposition des plateformes régionales du SINP avec cette caractéristique. L'introduction de cette nouvelle règle va nécessiter de rouvrir les débats avec les producteurs de données, notamment privés. Il y a un enjeu à préserver le partage des données privées à leur précision géographique la plus fine dans les plateformes régionales du SINP.

De façon générale, les producteurs de données sont favorables au **partage des données**. Cependant, il convient de préserver des conditions propices au partage et à la valorisation des données. Les producteurs souhaitent que leur expertise des données soit reconnue.

La mise en place attendue du **téléservice national** pour la collecte des données d'étude d'impact inquiète les acteurs régionaux du SINP sur leur rôle et leur légitimité. Il va engendrer une perte de la dynamique régionale puisque les plateformes régionales du SINP échangent actuellement des données avec les bureaux d'étude. D'autre part, les producteurs soulèvent l'arrivée d'un nouvel outil qui génère une saisie de données supplémentaire.

Enfin, il y a une crainte de voir des données circuler, sans validation, dans le SINP. Il est considéré que la **validation des données** devrait rester au plus près du producteur. Toutefois, il y a nécessité de maîtriser le délai de réalisation du processus de validation. La question du **financement des actions** relatives au SINP (intégration des données, description des métadonnées, mises au format, validation...) est également posée.

Les propositions

Il est proposé de mettre en place **un accompagnement juridique**. En particulier, les producteurs de données s'interrogent sur les études, au-delà des études d'impact, qui sont réellement concernées par le télé-versement national.

Il est nécessaire d'obtenir un même niveau de conseil et d'informations au niveau national et régional. Il est proposé de **développer l'information sur le partage des données** à destination des acteurs de terrain sur le principe d'un SIB tour. Il est également proposé de mettre en place **un contact direct et un centre de ressources support** en lien avec des relais régionaux.

Il est attendu que l'AFB apporte des précisions sur la **fluidité entre les trois SI fédérateurs** : SIB, SIE et SIMM. Il s'agit notamment de définir un flux unique de transmission des données. A l'heure actuelle, les données de pêche sont sollicitées par le niveau national, par les agences de l'eau et par le SINP régional.

Enfin, les producteurs de données jugent nécessaire de disposer de moyens et d'un accompagnement technique pour le **remplissage des métadonnées**. Il s'agirait notamment de développer un guide simplifié à destination des non-initiés.